A qui de droit

     , le

**Attestation**

**Loyer de** **Madame, Monsieur, XXX**

**Adresse de la location ou Recherches de logement sur la commune de**

Nous vous informons que la commune de      , respectivement le CMS de      , peut intervenir pour le loyer  et le payer, sur demande, directement au bailleur pour autant que les conditions suivants soient remplies :

* Le loyer (sur la commune de XX) n’excède pas le montant maximum de CHF      , charges comprises/hors charges ;
* Le bénéficiaire vit de manière effective dans l’appartement ;
* Le montant octroyé à titre d’aide sociale est égal ou supérieur au montant du loyer.

Par ailleurs, il relève de la responsabilité du bénéficiaire de l’aide sociale de vous communiquer son changement de situation vis-à-vis de notre commune/CMS (autonomie financière, arrivée d'un colocataire, etc…).

En cas de changement de commune, cette attestation reste valable uniquement le premier mois, pour autant que le loyer corresponde aux barèmes admis par la commune concernée. Nous vous encourageons à demander une attestation actualisée à la nouvelle commune de domicile.

Tous les droits et devoirs découlant du contrat de bail demeurent entre le locataire et son bailleur.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tout en vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d’agréer, nos salutations les meilleures.